EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice: 13
Présents: 8
Votants: 8

L'an deux mil vingt-deux, le **dix Février**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 01 Février 2022

Présents: Mmes CHASSELOUP, COUDERC, PLAITANT, LEBLANC

MM BOURDEAU, DELSOL, FAUGERE, GRENIER,

Absents excusés: Mmes FAUCONNIER, MM. DUBANT, SEBERT, SOULIVET, SICAUD*

Pouvoirs: Mme FAUCONNIER à Mme COUDERC

M. SEBERT à Mme CHASSELOUP

M. DUBANT à M. SICAUD *

*NB: M. SICAUD a dû partir pour raisons familiales, avant le début de la séance.

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire, après avoir remercié les personnes présentes, demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération concernant le permis de construire pour l'aménagement de la garderie scolaire.
- Motion pour le Collège Jean Monnet

Le conseil donne son accord.

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal de la séance du 10 janvier 2022.

M. DELSOL fait observer que le compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2022 note que « la réunion du prochain conseil municipal est prévue le 10 janvier 2022 » au lieu du 7 janvier prévu initialement lors de la séance. (Cette date a été différée ultérieurement en raison d'une épidémie de COVID- 19 au sein des élus).

Hormis ce détail, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

<u>DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE</u>

A la suite de nombreux protocoles sanitaires (COVID-19) mis en place depuis 2021, Madame le Maire et le Conseil Municipal ont décidé d'aménager l'ancienne Salle Associative en Garderie scolaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré donne son accord et autorise :

- Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- La S.A.R.L. ZARUBA Architecte à élaborer les documents d'Urbanisme (Permis de construire et Autorisation de Travaux)
 - Madame le Maire à engager les travaux.

<u>MOTION COLLÈGE JEAN MONNET</u>

Madame le Maire présente au Conseil municipal une motion de soutien au Collège Jean Monnet :

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire, situé au nord du département de la Gironde est composé de 14 communes pour 15 778 habitants (données 2018).

Un territoire qui peine à garantir un parcours de vie satisfaisant aux enfants et à sa jeunesse.

Malgré l'implication de la communauté éducative et les moyens déployés par les collectivités locales (équipement des écoles et des services périscolaires, crèche, LAPE, ALSH, RAM, Centre de formation Multimétiers), nos jeunes subissent un déterminisme social qui ne leur permet pas toujours de choisir leur avenir professionnel et de-leur projet de vie.

Les orientations en seconde générale et technique sont moins fréquentes qu'au niveau départemental et national. Les filières courtes, locales et professionnelles sont souvent préférées à de longues études généralistes aux débouchés moins évidents de prime abord.

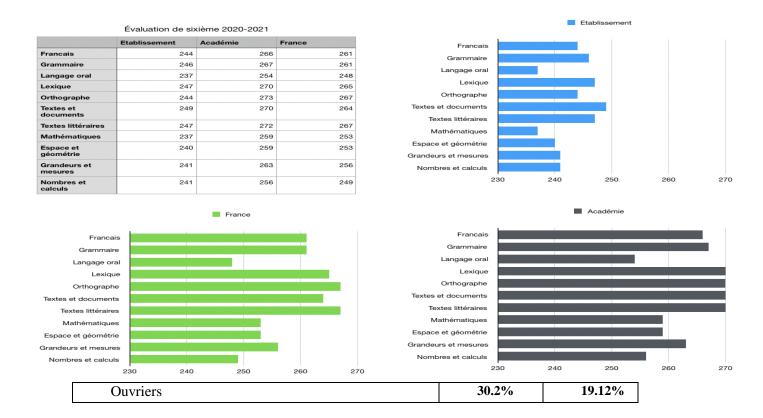
L'entrée dans le monde professionnel et l'investissement dans la vie de couple se font plus rapidement pour les jeunes de la CCE que ceux du département ou du pays.

Cette situation est directement liée à la précarité de nombreuses familles qui éloigne de l'institution scolaire, limite le champ des possibles et réduit le choix des jeunes quant à leur orientation. En 2017, la médiane du niveau de vie est de 19 100€ pour le territoire (22 400€ en Gironde) avec un taux de pauvreté de 18.7% (12.6% en Gironde et 9% au niveau national).

Par ailleurs, le taux de chômage des 15 à 64 ans est important et en progression (malgré une bonne dynamique de créations d'emplois), il représente 14.5% sur le territoire (12.8% en Gironde) et il touche plus particulièrement les femmes avec 17.5% (13.7% en Gironde). La répartition des catégories socioprofessionnelles est un des marqueurs forts du territoire :

Population active des 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

CSP	CCE	Gironde
Agriculteurs exploitants	4.9%	0.86%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6.84%	6.97%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5.4%	17.72%
Professions intermédiaires	21.23%	26.17%
Employés	30.7%	27.95%



Au collège, il y a une surreprésentation des PCS défavorisées qui sont en constante augmentation : de 45.9% en 2016, le taux passe à 52.93% en 2020, soit +7points en 4 ans.

La surreprésentation des élèves boursiers est toujours réelle : 30.8% en 2016, 34.5% en 2020, soit +3.7% alors que le département est à 0.3%. 181 élèves sur 568 sont boursiers sur l'année 2021-2022. En outre il est constaté une difficulté accrue de dépôt des dossiers de demandes de bourses. (Nombre d'élèves boursiers taux 1 : 87 -Taux 2 : 50 - Taux 3 : 44)

Les difficultés scolaires apparaissent dès l'école primaire et sont criantes au collège de Saint-Ciers sur Gironde. Les évaluations des élèves de 6ème montrent dans tous les domaines testés des résultats nettement inférieurs à ceux de l'académie et nationaux.

Les évaluations des élèves de 6ème montrent dans tous les domaines testés des résultats nettement inférieurs à ceux de l'académie et nationaux.

Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet est 10 points inférieur à celui de l'académie.

Le collège illustre ainsi toujours autant la problématique du déterminisme social dans la réussite scolaire, avec en sus une fracture numérique, tangible localement. Pour exemple, 13.7% des élèves n'ont pas un accès régulier à internet : soit parce qu'ils ne disposent pas d'outils informatiques, ou bien parce qu'ils n'ont pas d'abonnement internet. Lors du premier confinement, 74 élèves se déplaçaient pour venir chercher cours et devoirs au collège, en sachant que certains ne pouvaient simplement pas se déplacer.

Sur les perspectives de poursuite de cursus en enseignement supérieur, les problématiques d'éloignement à la Metropole bordelaise et de mobilité viennent également s'ajouter.

Les incivilités au sein de l'établissement sollicitent nombre d'adultes et exigent une gestion de plus en plus lourde. Malgré toute la mobilisation du personnel enseignant et administratif du collège, le contexte difficile les inquiète pour exercer leurs missions éducatives.

La question de l'accès à l'instruction et des moyens qui sont donnés par l'Education nationale est cruciale pour offrir aux enfants et aux jeunes toutes les chances de réussite. D'autres territoires qui présentent des indicateurs similaires bénéficient de dispositifs REP et il n'y a aucune justification au fait que le collège de Saint-Ciers sur Gironde n'en bénéficie pas. C'est d'égalité des chances et d'équité territoriale dont il est question.

Cette reconnaissance serait le témoin d'une considération certaine pour les élèves, les familles, les personnels et les enseignants du territoire.

A la suite de cette information, M. GRENIER s'interroge sur la nécessité de classer le collège en zone prioritaire.

Après débat, les élus du Conseil Municipal se joignent à la Communauté de Commune de l'Estuaire concernant le Collège Jean Monnet pour :

Demander le classement de l'établissement en Réseau d'éducation Prioritaire (ou dispositif similaire) auprès de la DSDEN 33.

PRÉPARATION DU BUDGET « COMMUNE » et « ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire présente à nouveau les devis demandés afin de faire le choix des entreprises à retenir, et ce en vue de la préparation du budget 2022 :

PREPARATION INVESTISSEMENTS BUDGET PRIMITIF 2022					
INTITULÉ	ENTREPRISE	DESCRIPTIF	MONTANT HT	MONTANT TTC	
EGLISE	BARBOTTEAU	Plaque René RABOUTET			
SALLE DES	I NR FLFC	Remplacement alarme	4 026.40 €	4 831.68 €	
FETES		Changement chauffage cuisine	304.00 €	365.36 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	SDEEG	7 prises sur candélabres	1 679.63 €	1 679.63 €	
		Création nouveaux EP	5 219.64 €	6 195.00 €	
		Renouvellement foyers vétustes + nouveaux foyers	15 961.03 €	19 153.24 €	

RESEAUX	ENEDIS	Extension réseaux LAVOIE	4 769.40 €	5 723.28 €
PRESBYTERE	MARTINEZ	Peinture	7 516.80 €	7 516.80 €
	Monsieur Bricolage	Matériaux peinture	1 328.33 €	1 594.00 €
	NR ELEC	Rénovation électricité monophasé	6 441.91 €	7 730.29 €
	NR ELEC	Sortie secours	703.60 €	844.32 €
	HYDIÉ Stéphane	Isolation intérieur + Dalle béton	2 250.00 €	2 250.00 €
	MATERIAUX NORD BLAYAIS	Matériaux intérieur	664.17 €	797.00 €
	BATILAND	Matériaux extérieur	272.56 €	327.07 €
	LAFON	Création WC enfant à la garderie	1 725.00 €	2 070.00 €
GARDERIE	NR ELEC	Mise aux normes électricité	5 003.63 €	6 004.36 €
	BARBOTEAU	Ravalement façades	9 414.38 €	11 297.26 €
AIDE DE IEUV	MAGNAN	Remplacement lames citystade	<u> </u>	ara da ta
AIRE DE JEUX	AGORA	Filets ballon	Attente devis	
	LA POSTE	Etudes	330.00	€ 396.00€
TOPONYMES	CICNALIV CIDOD			
TOPONYIVIES	CICNIALIV CIDOD	Plaques et panneaux de rues	8 351.40	€ 10 021.68 €
TOPONYMES	SIGNAUX GIROD	Plaques et panneaux de rues Pose panneaux et numéros	8 351.40 13 503.00	
TOPONYMES	SIGNAUX GIROD DECOLUM	<u> </u>		€ 16 203.60 €
VOIRIE NOEL		Pose panneaux et numéros	13 503.00	€ 16 203.60 € € 1 445.40 €
	DECOLUM	Pose panneaux et numéros 10 Déco (idem 2021)	13 503.00 1 204.50	€ 16 203.60 € € 1 445.40 € € 1 122.00 €
	DECOLUM DISTRI FETES	Pose panneaux et numéros 10 Déco (idem 2021) 5 Déco de noël (idem 2019)	13 503.00 1 204.50 935.00	€ 16 203.60 € € 1 445.40 € € 1 122.00 € € 921.06 €
	DECOLUM DISTRI FETES CITYLUM	Pose panneaux et numéros 10 Déco (idem 2021) 5 Déco de noël (idem 2019) Guirlandes de noël (école, sdf) Inventaire classement des	13 503.00 1 204.50 935.00 767.55	 € 16 203.60 € € 1 445.40 € € 1 122.00 € € 921.06 € € 1 404.00 €
VOIRIE NOEL	DECOLUM DISTRI FETES CITYLUM	Pose panneaux et numéros 10 Déco (idem 2021) 5 Déco de noël (idem 2019) Guirlandes de noël (école, sdf) Inventaire classement des voies communales Enquête publique	13 503.00 1 204.50 935.00 767.55 1 170.00	 € 16 203.60 € € 1 445.40 € € 1 122.00 € € 921.06 € € 1 404.00 € € 1 500.00 €
VOIRIE NOEL	DECOLUM DISTRI FETES CITYLUM	Pose panneaux et numéros 10 Déco (idem 2021) 5 Déco de noël (idem 2019) Guirlandes de noël (école, sdf) Inventaire classement des voies communales Enquête publique classement/déclassement voies Annonces légales	13 503.00 1 204.50 935.00 767.55 1 170.00 1 250.00	€ 16 203.60 € € 1 445.40 € € 1 122.00 € € 921.06 € € 1 404.00 € € 1 500.00 € € 500.00 €

Légende :

Legenae .
RAR
FEMREB
FDAEC 2021
FDS
CONCOURS
DSIL
DETR

<u>CRÉATION DE DEUX POSTES DE REMPLACEMENT (ADJOINT D'ANIMATION ET ADJOINT TECHNIQUE)</u>

Madame HYDIÉ Annick a souhaité faire une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 11 mars 2022, demande qui lui a été accordée.

Aussi pour palier à son absence, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement par la création de 2 postes : Adjoint Technique (15 heures annualisées) et Adjoint d'Animation (15 heures annualisées).

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

<u>DECIDE</u> la création, à compter du 11 mars 2022 au tableau des effectifs :

- ✓ d'un emploi d'**Agent d'Animation à Temps Non Complet** pour **15 heures hebdomadaires annualisées** conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux.
- ✓ d'un emploi d'**Agent Technique à Temps Non Complet** pour **15 heures hebdomadaires annualisées** conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

PRECISE:

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3/6ème alinéa de la loi du 26 Janvier 1984 pour incertitude quant à la permanence de l'emploi dans le temps
 - que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut
- que Madame le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement

DIT:

- que les crédits correspondants seront prévus au budget,

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve ces créations qui seront publiées en vue d'un recrutement.

<u>CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI</u> <u>COMPETENCES (P. E. C)</u>

Madame le Maire présente au conseil municipal le dispositif du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.).

Il a pour objectif l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur les trois données : Emploi-Formation - Accompagnement, à savoir :

- > un emploi permettant de développer des compétences professionnelles,
- > un accès facilité à la formation,

> un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'insertion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Aussi, Madame le Maire propose :

- ➤ de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : cf. la fiche de poste en annexe
 - Durée du contrat : 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : 10,57 € / heure (SMIC), soit 1013.58 € brut / mois (Brut + charges patronales).

Grâce à une aide de l'Etat de 54% sur le montant total des charges, le coût résiduel pour la collectivité est de 463.92 € / mois.

➤ de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- ✓ décide à l'unanimité de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions précisément évoquées par Madame le Maire,
- ✓ **autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

PARTICIPATION 2022: R.P.I. MAZION - EYRANS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la création de l'école maternelle MAZION-EYRANS, et faisant référence à l'article 23 de la loi du 22 Juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 8629 du 9 Janvier 1986, la commune d'EYRANS s'est engagée à participer aux dépenses de personnel de l'agent à statut communal A.T.S.E.M. principal 1ème classe.

Les dépenses de personnel se répartissent ainsi :

- Madame Maryse MORANDIERE, A.T.S.E.M. principal 1° classe, T.N.C. 35 /35°, 9ème échelon, Indice Brut 525 - Indice Majoré 450, les autres frais étant supportés respectivement par chaque commune, la commune d'EYRANS scolarisant en primaire les enfants de MAZION, et une partie de la Grande Section maternelle,

Traitement brut 25 304.52 € + charges patronales 12 382.68 € = 37 687.20 €

37 687.20 € x 8 (nb d'enfants d'Eyrans à Mazion) = 18 843.60 € 16 (nb total enfants à Mazion)

En conséquence, la participation de la commune d'EYRANS pour l'année scolaire 2022 sera de **18 843.60** €

- **Madame Sylvia POURRESY**, Adjoint technique principal 2° classe, T.N.C. 25/35^e, 7^{ème} échelon, Indice Brut 416 - Indice Majoré 370.

Traitement brut + Supplément familial : 16 581.09 €+charges patronales 7 427,56 € = 24 008,65 €

24 008.65 € x 4 (nb d'enfants d'Eyrans en Grande Section) = 10 670.51 € 9 (nb total d'enfants en Grande Section à Eyrans)

En conséquence, la participation de la commune d'EYRANS pour l'année scolaire 2022 sera de 10 670.51 €

Total de la participation d'EYRANS = 18 843.60 €+ 10 670.51 € = 29 514.11 €

Le conseil approuve cette participation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Présentation à l'assemblée du R.S.U.(anciennement dénommé Bilan Social) et du déroulement des opérations, document pour lequel le Centre de Gestion a émis un avis favorable.
- ❖ Litige juridique concernant l'Antenne à « Monplan » : l'instruction est close depuis le 14 janvier 2022.
- ❖ Intervention de M. GRENIER: Mme HYDIÉ Claudette, handicapée en fauteuil roulant, demande qu'on vienne la chercher pour pouvoir voter lors des prochains scrutins.

 De plus, il souhaiterait que le montant des subventions allouées aux associations communales soit réévalué lors des prévisions budgétaires de 2022, et notamment pour la Société de Chasse.
- ❖ Madame le Maire informe l'assemblée de l'annulation du Festival de Jazz prévu initialement au cours de l'été 2022.

Prochain conseil municipal : **lundi 07 mars 2022** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h 45